Formalités UniversitéLille 2 ead

Par **Marnik Corcy**, le **24/08/2016** à **19:20**

Bonjour, Bonsoir à tous et à toutes,
voilà, à ce jour je suis inscrit administrativement à Lille 2 en EAD (Etude A Distance). Sauf que, cette Université est encore sur les tarifs et les modalités 2015/2016. Ce qui fait que je n'est pas les nouveaux tarifs. Je suis boursier, j'ai demandé les modalités de paiements et notamment en ce qu'il concerne le paiement en plusieurs fois. Or, à ce jour pas d'informations et parfois si j'en ai, elles sont contradictoires. Car comme cité précédemment, je suis boursier (échelon 6), j'ai plus de parents et donc pas la possibilité de payer en une seule fois, ni en deux fois.
De ce fait, ma question est la suivante : Y a t'il quelqu'un sur ce forum (ou entourage) qui puisse me renseigner sur les modalités de paiements mais aussi sur le fonctionnement concret du service EAD ?
Pour informations, j'étais étudiant à l'Université de Reims (URCA) entre 2015 et 2016. Je refais donc une L1 droit.
Autre info, j'étais élève au Cned durant 3 ans et j'y ai eu mon baccalauréat.

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2016** à **07:35**

Bonjour

Les boursiers sont en principe exonérés des frais d'inscriptions. enfin, c'est le cas dans ma fac. Je pense que ça doit être pareil à Lille

Par **Marnik Corcy**, le **26/08/2016** à **12:30**

Bonjour, oui pour l'administratif, mais pas le pédagogique. Les tarifs sont plus de 700 euros l'année. Le souci étant, c'est qu'il y est écrit paiement échelonné possible mais je ne sais pas en combien de fois. Attention, dans ce sujet il faut bien différencier le présentiel et l'EAD qui sont des méthodes d'apprentissage bien différentes. En EAD, il faut toujours payer le pédago contrairement au présentiel.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés